



FEDERATION FRANÇAISE DE BALL TRAP ET DE TIR A BALLE



14, rue Avaulée - 92240 MALAKOFF - Tel 01.41.41.05.05 - Fax 01.41.41.02.00
Email : secretariat@ffbt.asso.fr - internet : www.ffbt.asso.fr
Siret 34995832200035

APPEL A CANDIDATURES ELECTION DU COMITE DIRECTEUR DE LA FFBT MANDATURE 2024-2028 REPRESENTANT DES ARBITRES

Conformément au Code du Sport annexe I-5 art R131-1 et R131-11 et aux statuts fédéraux en vigueur (version du 02 mars 2024), le Comité Directeur comprend désormais un représentant des entraîneurs et un représentant des arbitres élus par leurs pairs dans les conditions visées à l'article aux IV. et V. de l'article 22 des statuts FFBT.

RAPPEL DES MODALITES (*statuts FFBT*)

Article 23 (extrait) : Élections

V. Le représentant des arbitres est élu par ses pairs, à l'occasion d'une élection organisée par la Fédération, le cas échéant à distance, sous le contrôle de la Commission de surveillance de opérations électorales. Le procédé retenu doit permettre de respecter le caractère secret du scrutin.

Sont électeurs les personnes âgées d'au moins 16 ans au jour de l'élection et qui, en outre, à la date limite de dépôt des candidatures ainsi qu'au jour de l'élection, sont licenciées auprès de la Fédération et titulaires d'une qualification d'Arbitre national.

Sont éligibles les personnes âgées d'au moins 16 ans au jour de l'élection qui ne sont pas sous le coup d'une des incompatibilités visées au II. du présent article ou d'une sanction disciplinaire qui ferait obstacle à leur candidature et qui, en outre, sont licenciées auprès de la Fédération et titulaires d'une qualification d'Arbitre national.

Chaque candidat doit fournir, lors du dépôt de sa candidature :

- une attestation sur l'honneur certifiant qu'il jouit de ses droits civiques au sens du 1° et du 2° ci-dessus et qu'il n'a jamais fait l'objet, en France ou à l'étranger, d'une condamnation pénale à raison de faits constituant un manquement à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs ;
- un extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) datant de moins d'un mois et, pour les personnes de nationalité étrangère, tout document équivalent délivré par les autorités du ou des pays dont elles sont ressortissantes.

L'élection a lieu au scrutin uninominal à un tour. Le candidat élu est celui ayant obtenu le plus de suffrages valablement exprimés. La personne élue entre en fonction en même temps que le reste du Comité Directeur élu lors de l'Assemblée Générale électorale.

L'élection se déroulera **le 23 octobre 2024** par voie dématérialisée.

Dépôt des candidatures :

Elles devront parvenir au siège fédéral, (14 rue Avaulée 92240 Malakoff), par lettre recommandée avec accusé de réception ou être déposées au siège fédéral contre reçu **au plus tard le 7 octobre 2024**, date de forclusion (le cachet de la poste faisant foi).

Les opérations de vote relatives à l'élection du Comité Directeur s'effectueront sous le contrôle de la commission de surveillance conformément aux statuts de la Fédération.

L'Assemblée Générale électorale des membres du Comité directeur autres que les représentants des entraîneurs et des arbitres se déroulera le **samedi 30 novembre 2024**.